



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.4

Numéro de la demande : 2014-1642
Demande : B.3.4 – Nouvelle méthode d'application
Produit : Station-appât rechargeable pour raticide Tomcat
Numéro d'homologation : 32034
Matière active (m.a.) : Diphacinone
Numéro de document de l'ARLA : 2574510

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer un nouveau produit à usage domestique, la station-appât rechargeable pour raticide Tomcat, contenant 0,005 % de diphacinone. Il se présente sous forme d'un piège de 30 g qui est emballé avec une station-appât de degré 1. Il est proposé pour supprimer les rats surmulots (*Rattus norvegicus*) et les rats noirs (*Rattus rattus*) à l'intérieur et à l'extérieur, dans un rayon de 15 mètres des bâtiments, à une dose de un à deux pièges par station-appât disposés à intervalles de cinq à dix mètres.

Évaluation des risques pour la santé

L'exposition des humains à la diphacinone est traitée de façon adéquate dans les évaluations qualitatives relatives à l'utilisation en milieu résidentiel et au contact potentiel après l'application avec la station-appât rechargeable pour raticide Tomcat associée au point d'appât inviolable. En outre, compte tenu de la formulation du produit, les mises en garde sur l'étiquette et le port d'équipement de protection individuelle devraient assurer une protection adéquate des particuliers, y compris les enfants s'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Par conséquent, on estime que l'exposition pour les particuliers, y compris les enfants, découlant de l'utilisation de la station-appât rechargeable pour raticide Tomcat à l'intérieur et à l'extérieur dans des zones accessibles aux enfants et aux animaux de compagnie n'est pas préoccupante.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

L'utilisation d'une station-appât rechargeable pour raticide Tomcat afin de supprimer les rats à une dose d'application de un à deux pièges par station-appât avec un intervalle de 5 à 10 mètres entre les stations est étayée par les produits antérieurs.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a examiné les renseignements présentés pour appuyer la station-appât rechargeable pour raticide Tomcat et juge que l'homologation complète de la station-appât rechargeable pour raticide Tomcat est acceptable.

References

A. Renseignements présentés par le demandeur

2421615	Bait Security Test on a Refillable Rat Bait Station, DACO: 5.14
2421616	Refillable, Plastic Rat Bait Station - Sequential Child and Adult Test, DACO: 5.14
2421618	Mechanical Drawing of Rat Bait Station, Drawing A, DACO: 5.14
2421619	Mechanical Drawing of Rat Bait Station, Drawing B, DACO: 5.14
2421620	Statement of Weather Resistance, DACO: 5.14
2469189	2014, Use Description/Scenario (Application and Post Application) for Submission No. 2014-1493, DACO: 5.2

B. Additional Information Considered

2409268	U.S. EPA (2012). Standard Operating Procedures for Residential Pesticide Exposure Assessment. EPA: Washington, DC. October 2012.
---------	--

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.